



UNION DÉPARTEMENTALE DES SYNDICATS
Confédération Générale du Travail Force Ouvrière
DES CÔTES D'ARMOR

Stop à la criminalisation de l'action syndicale, soutien à nos camarades du SDAS et de l'APJH 22.

Alerte, le bureau de l'UD soutien totalement les camarades du SDAS et de la section APAJE ou travail notre camarade Antoine Gougeon (sec. adjoint du SDAS et membre de la CE de l'UD) et ses camarades se doivent de répondre à une enquête de gendarmerie.

Mercredi prochain, nous rencontrerons Maître Emanuel Le Vacon avec nos camarades (NB Emanuel Le Vacon est un avocat militant qui s'est déjà engagé pour notre UD, lors d'un procès mémorable fin 2018, pour notre camarade Gérald qui avait subi une arrestation pour port du masque Anonymous lors d'une manif officielle et qui avait scandé des mots inintelligibles au terme de la manif puisque il avait auprès de notre son chanté l'internationale et qui travaille en ce moment même sur un dossier très délicat concernant la discrimination syndicale que d'autres camarades ont eu à subir de leur employeur).

Les conditions de travail à l'APAJH comme bien de structures du médico-social sont tendues et cela dû aux politiques de réduction de blocage du GVT et au manque progressif de moyens en personnel. Les équipes de travailleurs sociaux sont confrontés à de fortes difficultés pour gérer les personnes handicapées adultes dont certains sont identifiés comme potentiellement dangereux.

Au printemps dernier, une de leur collègue du site de Ploumagoar avait été violemment agressée par un résident identifié dangereux, mais maintenu dans leur établissement par décision légale, faute de place dans un lieu plus adapté.

Ce n'est que suite à l'intervention d'un éducateur alerté par les cris des usagers qu'elle a été sortie de cette mise en danger de mort.

Cet éducateur travaillait également à sécuriser un autre groupe dans un bâtiment voisin, "pour tout commentaire heureusement que c'était l'été et que les fenêtres étaient ouvertes". L'éducateur "sauveur" a organisé le taff et les relais pour que sa collègue puisse être prise en charge médicalement et pour prévenir les cadres astreintes.

La directrice de site et gestionnaire des cadres d'astreintes après avoir pris quelques éléments abscons sur la situation auprès de sa subalterne victime, s'est empressée de se renseigner sur sa date de reprise de taff à toute fin d'organiser les plannings !!!

Cette situation a entraîné une mobilisation syndicale, et du tractage d'alerte. Une revendication syndicale auprès de l'employeur pour que toutes mesures et procédures de protection des salariés et des usagers soient prises.

Jamais nos camarades n'ont nommé tel ou telle personne comme responsable, mais la direction dans ses différents engrenages et courroies de direction de site.

La directrice du site sûrement en colère face au fait de à la mise au grand jour des manquements a pour des raisons personnelles demandé une rupture conventionnelle. L'employeur a refusé cette demande et depuis elle vient de démissionner.

Sur ceux et contre toute attente la direction a diffusé une lettre ouverte (sur tous les sites de cette association) se plaignant des tracts de FO et cette lettre ouverte a été non signé par la direction, mais bien diffusée sous son chapeau.

Puis les salariés et principalement nos camarades FO se trouvent face à une enquête de gendarmerie (venu sur le site).

Et pour comble, suite à une plainte de désormais l'ex directrice de l'établissement.

Et cette plainte est pour diffamation.

Les gendarmes après avoir enquêté sur le site ont invité des camarades de FO mais en leur nom propre pour échange à la gendarmerie.

Quelle ne fut par leur surprise, lorsqu'ils se sont rendu à cette invitation d'être auditionné et cela comme des malfrats.

En effet, après avoir procédé à une audition dite informelle les gendarmettes sont passées à des demandes totalement humiliantes et dégradantes, à savoir plonger les doigts de nos camarades dans de l'encre, les prendre en photo comme des voleurs...!

Le premier de nos camarades à avoir été auditionné surpris pris dans la tornade du moment a cédé à cette pression gendarmesque.

Les autres camarades informés et soutenus par leur syndicat et le bureau de l'UD Antoine et Karine ont refusé de se plier à cette procédure infamante.

Cela suffit de criminaliser les actions syndicales.

Je rappelle qu'ils étaient invités et non convoqués.

Aussi même si leur refus de se plier à ces pratiques militaires ou policières et bien si cela doit s'effectuer que cela soit sur convocation du procureur et que cela puisse l'être sous le feu du rapport de force syndicale et avec tout notre soutien.

Nos camarades sont dignes et lorsqu'ils militent pour la protection des salariés, c'est une honte de les voir ainsi criminalisés, de les voir trainés dans la boue de la violence de l'État.

Les gendarmes ont agité le fait que leur refus de se plier à cette procédure humiliante peut être considéré comme un délit, soit et bien que cela soit sur ordre du procureur et que les protagonistes qu'ils des politiques, des financeurs, des directeurs soient soumis aux mêmes traitement que les travailleurs.

Stop à cette: violence d'État et sa compression des moyens, violence d'État qui casse les conventions collectives et les services publics, violence d'ETAT qui sou-traite l'handicapés dans des conditions misérables, violence d'État qui demande à ses pandores d'agir pour protéger un système de caste et d'intérêt contre la classe ouvrière.

Camarades nous vous informerons des suites mais d'ores et déjà face à l'agression que subissent nos camarades nous informons toutes les instances de notre organisation syndicale pour que nos camarades de la section Apajh du SDAS FO 22 est un soutien à tous les niveaux tant sur le plan fédéral que confédéral.

Je vous remercie d'ores et déjà de faire suivre vos motions de soutien à l'attention du SDAS FO 22 et de sa secrétaire Générale Gwenola Gayet : action.sociale@sdasfo22.fr

Ou à notre UD contact@fo22.fr

Fraternité syndicaliste, courage et détermination, porte notre syndicalisme libre et indépendant.

Le secrétaire général de l'UD CGTFO 22

Eric Le Courtois